

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° I-CF172

présenté par  
Mme Dalloz

-----

### ARTICLE 36

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avions est incompatible avec la situation économique d'Air France, qui a récemment annoncé un plan social de 2800 salariés.